

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAE 152 Subventions (35.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant pour le logement des étudiants à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et à l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France, et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est accordée à l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France (ACLEF) (SIMPA 185389 / 2016_04758), dont le siège social est chez Solidarité étudiante 12, rue Henri Duvernois 75020 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France, convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (SIMPA 19603 / 2016_02501), dont le siège social est au 26 bis, rue du Château-Landon, 75010 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante (35.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO